

**Adoptant le compte administratif de la communauté de communes des îles Marquises pour l'exercice 2018, constatant la concordance entre le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion 2018.**

L'an deux-mille-dix-neuf, le 28 juin, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 07 juin 2019 conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à UA HUKA, sous la présidence de Monsieur Félix BARSINAS, Président de la communauté de communes des îles Marquises

<b>DATE DE CONVOCATION:</b>	07 juin 2019
<b>DATE D'AFFICHAGE:</b>	
<b>DATE DE LA SÉANCE:</b>	28 juin 2019
<b>HEURE DE LA SÉANCE:</b>	19:00

<b>En exercice:</b>	15
<b>Présents:</b>	9
<b>Procurations:</b>	3
<b>Votants:</b>	11
<b>Pour:</b>	11
<b>Contre:</b>	
<b>Abstention:</b>	

<b>SECRETAIRE DE SEANCE:</b>	
Tania BONNO	

Délégués communautaires	Présents	Absents	Procuration
Henri TUIEINUI	X		
Athanase PAHUTOTI		X	
Etienne TEHAAMOANA	X		
Ani PETERANO	X		
Tania BONNO	X		
Benoît KAUTAI	X		
Joseline PIRIOTUA	X		
Casimir UTIA			Joseline PIRIOTUA
Félix BARSINAS		X	
Mirella TIMAU	X		
Nestor OHU		X	
Florentine SCALLAMERA	X		
Joseph KAIHA			Félix BARSINAS
Marcel BRUNEAU			Georges TEIKIEHUPOKO
Georges TEIKIEHUPOKO	X		

**Le Président sort et étant donné que le vice-président ai donné procuration au président, le doyen de l'assemblée délibérante, M. Henri TUIEINUI préside la séance:**

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- VU** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT);
- VU** l'arrêté n°867 CM du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
- VU** le Compte Administratif de l'exercice 2018
- VU** le compte de gestion 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Après en avoir délibéré,

**ADOpte**

**Article 1.:** Le Compte Administratif de l'exercice 2018, présenté par Félix BARSINAS, comme suit est approuvé.

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2018	78 972 556
Dépenses de fonctionnement 2018	63 084 573
Résultat de 2018	15 887 983
Résultats antérieurs reportés	<b>89 435 870</b>
Résultat cumulé au 31/12/2018- Résultat à affecter	<b>105 323 523</b>

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2018	5 944 031
Dépenses d'investissement 2018	6 314 341
Résultat de l'exercice- Déficit d'investissement	-370 310

Résultats antérieurs reportés	-5 564 260
Déficit de la section d'investissement	-5 934 570

**Donc la section d'investissement corrigée est présentée de la façon suivante:**

<b>Section d'Investissement</b>	
Recettes d'investissement 2018	5 944 031
Dépenses d'investissement 2018	6 314 341
Résultat de l'exercice- Déficit d'investissement	-370 310
Résultats antérieurs reportés	-5 587 670
Déficit de la section d'investissement	-5 957 980

**Reste à réaliser en recettes :** 14 328 000  
**Reste à réaliser en dépenses :** 5 014 635  
 Soit un résultat positif global de **108 702 318**

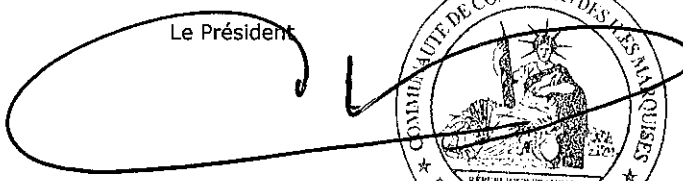
**Article 2.:** Le Compte Administratif exercice 2018, et le compte de Gestion exercice 2018, présenté par le Trésorier de la TIVAA, est constatée. Une discordance apparaît dans le compte administratif de 24 310 en moins dans la reprise du déficit de fonctionnement de 2017 suite à une modification en D001 dont il ne devrait pas avoir lieu.

**Article 3.:** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.


**Article 4.:** Le Président et le trésorier payeur de TIVAA sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Président



Félix BARSINAS



<b>CONTRÔLE A POSTERIORI</b>	
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le:	<b>12 JUIL 2019</b>
Et publication ou notification du:	<b>12 JUIL 2019</b>
Le Président	

